COMPTE-RENDU de la réunion du Conseil Municipal

du 02 juin 2020

L'an deux mille vingt, le deux juin, à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de QUILLY, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Valérie GAUTIER, Maire et de Françoise VERCHèRE, en qualité de doyenne de l'assemblée.

Etaient présents :

Madame Valérie GAUTIER, Jean-Michel SYLVESTRE, Marie-Ange OHEIX, Gervais BUGEL, Flavie BIGET, , Françoise VERCHèRE, Gaëtane LE SAUSSE, Damien VEILLON, Sandra VEILLÉ, Laurent ThéBAUD, David GERAUD, Emmanuelle DUCHESNE, Matthieu ROLLAND, Maxence NICOLLET.

Était absente et excusée : Coralie CLAVIER a donné pouvoir à Emmanuelle DUCHESNE.

Madame le maire rappelle au conseil municipal l'ordre du jour.

- Désignation d'un secrétaire de séance

Constatation faite que le quorum est atteint, l'assemblée délibérante désigne Monsieur Gervais BUGEL en qualité de secrétaire de séance.

1)- Election du maire.

Mme Françoise VERCHèRE doyenne de l'assemblée fait lecture des articles L 2122-4 à L 2122-7 du code général des collectivités territoriales.

L'article L 2122-4 dispose que « le Conseil Municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres au scrutin secret... ».

L'article L 2122-7 dispose que « le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ». Il ajoute que « si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ».

Mme Françoise VERCHèRE sollicite deux volontaires comme assesseurs : NICOLLET Maxence et ROLLAND Matthieu acceptent de constituer le bureau.

Mme Françoise VERCHèRE demande alors s'il y a des candidats. Mme Françoise VERCHèRE propose la candidature de Mme Valérie GAUTIER.

Mme Françoise VERCHèRE enregistre la candidature de Valérie GAUTIER et invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement.

Mme Françoise VERCHèRE proclame les résultats :

* nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

∗ nombre de bulletins nuls : 0
∗ nombre de bulletins blans : 1

* suffrages exprimés : 14* majorité requise : 8

A obtenu: Mme Valérie GAUTIER 14 voix

Mme Valérie GAUTIER ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamée Maire et est immédiatement installée dans ses fonctions.

Mme Valérie GAUTIER prend la présidence et remercie l'assemblée.

2)- Détermination du nombre des adjoints.

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, Par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 absention,

Décide la création de 4 postes d'adjoints au maire.

Charge le maire de procéder immédiatement à l'élection de ces quatre adjoints au maire.

3)- Election des adjoints au maire.

Un appel à candidatures est effectué.

Il est constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoints au maire est déposée.

Madame le maire invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Chaque conseiller dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement.

Madame le maire proclame les résultats :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
Nombre de bulletins nuls : 0
Nombre de bulletins blancs : 0
Suffrages exprimés : 15
Majorité requise : 8

La liste de SYLVESTRE Jean-Michel a obtenu 15 voix

La liste de SYLVESTRE Jean-Michel ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, sont proclamés Adjoints au maire et prennent rang dans l'ordre de la lite, telle que présentée :

-1-SYLVESTRE Jean-Michel -2-OHEIX Marie-Ange -3-BUGEL Gervais -4-BIGET Flavie

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

XXXXXXXXX